



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Recu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 033-253306617-20240409-2024_13-DE

Séance du 09 avril 2024 à 14 heures 30


SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 28/03/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	EX	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	EX	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	P	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame HABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERET	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT		Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Titulaires		Suppléants		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 17/04/2024 Reçu en préfecture le 17/04/2024 Publié le  ID : 033-253306617-20240409-2024_13-DE </div>
CDC Isle Double Landais				
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du Fronsadais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.

Monsieur Jean-Jacques HOFFNER, Délégué titulaire du Pays de Saint Aulaye est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 36, lui permettant de participer au vote dès la délibération n°2024-12.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 09 avril 2024, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N° 2024 - 13

Objet : Autorisations de programme/ crédits de paiement 2024

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	37
Nombre de procurations	05
Nombre de votants	42

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer sur l'actualisation des APCP en cours et sur la création d'APCP.

ACTUALISATION DES APCP EN COURS

Considérant qu'il est proposé d'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 15 et 16 afin de tenir compte :

- de l'exécution budgétaire 2023
- des crédits votés au BP 2024
- du déroulement des projets

- APCP N° 15 Smicval Market Estuaire

Pour rappel, la Communauté de Communes de l'Estuaire souhaitant s'engager dans le dispositif Zéro Chômeur Longue Durée a proposé au SMICVAL en lieu et place de la modernisation du pôle existant à St Aubin de Blaye de créer un Smicval Market afin d'en faire la porte d'entrée de cette dynamique.

Les objectifs de ce partenariat entre le SMICVAL et la CCE sont multiples :

- création d'activités : profiter de la fréquentation du MARKET pour proposer aux usagers de nouveaux services et ainsi permettre à l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) de créer de l'emploi.
- favoriser le réemploi : les activités de l'EBE seront pour partie complémentaires de celles du Market tels que la réparation ou la remise en état de mobilier... cela contribuera à la diminution des tonnages pris en charge par le SMICVAL.
- mutualisation d'infrastructure, d'équipement et de fonctionnement dans le but de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Le projet a fait l'objet de la création d'une autorisation de programme le 8 avril 2021. Elle a été réactualisée le 19 décembre 2023 (délibération 2023-73) pour porter son montant de 2 430 000€ TTC à 2 656 000€ TTC et étendre sa durée jusqu'à 2025.

Les travaux ont démarré plus tardivement qu'initialement prévu en 2023. Le co-portage par deux maîtrises d'ouvrage (Smicval et CCE) implique en effet des instances en double et a allongé le délai de validation de publication du marché.

La complexité du marché travaux a ensuite retardé l'attribution de l'ensemble des travaux (dans le cadre du groupement de commande). Plusieurs fois, la nécessité de relancer une procédure.

Le calendrier prévisionnel des travaux ayant été actualisé en conséquence, il convient également de reprogrammer la répartition des crédits de paiement afin d'intégrer la réalisation 2023 et le décalage du calendrier sur 2024 et 2025.

Au vu du déroulement du projet, il est donc proposé :

- de conserver le montant de l'autorisation de programme N°15 voté en décembre 2023,
- de reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement en cohérence avec le réalisé 2023, les prévisions budgétaires 2024, et ainsi intégrer le calendrier actualisé des travaux.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 656 000.00 € TTC :

Postes de Dépenses	Réalisé 2018 à 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	Total
Annonces marchés		2 592,00 €	2 112,00 €		4 704,00 €
Communication	2 160,00 €	3 000,00 €	1 800,00 €	25 200,00 €	32 160,00 €
Achat terrain		139 191,09 €	- €		139 191,09 €
Maître d'œuvre - MOE -AMO	136 555,26 €	45 577,35 €	96 000,00 €	14 730,07 €	292 862,68 €
Travaux	4 965,60 €	46 317,88 €	1 116 600,00 €	844 951,12 €	2 012 834,60 €
Assurance DO		- €	30 000,00 €		30 000,00 €
Aléas de chantier		- €		90 247,63 €	90 247,63 €
Mobilier		- €	6 000,00 €	27 000,00 €	33 000,00 €
Equipements (pont bascule, trémie meuble, rayonnage)		- €		21 000,00 €	21 000,00 €
Total	143 680,86 €	236 678,32 €	1 252 512,00 €	1 023 128,82 €	2 656 000,00 €

- APCP N° 16 Déploiement opérationnel de la refonte de la collecte et à la mise en œuvre de la tarification incitative

Après validation des réformes structurelles concernant le nouveau modèle de collecte et la tarification incitative, le Smicval a validé les principaux postes de dépenses permettant l'évolution de son organisation technique nécessaire au déploiement opérationnel.

Une autorisation de programme d'un montant total de 39M€ a été créée et validée, le 6 septembre 2022, pour :

- L'achat et l'installation des équipements de collecte de proximité
- L'achat et l'installation des équipements de collecte de proximité des biodéchets
- L'achat des véhicules de collecte
- L'achat des équipements et véhicules de maintenance et nettoyage
- L'achat et l'installation du contrôle d'accès sur les équipements de collecte
- L'achat et/ou l'évolution des logiciels métiers

Cette autorisation de programme permet de faciliter les dépenses plus de projets, d'ajuster le calendrier des commandes et lisser la charge de déploiement. Seuls les crédits de paiement annuels qui correspondent au paiement des factures sont inscrits sur les exercices concernés. Un ajustement de sa durée et de son montant pourrait être nécessaire à l'avenir afin de prendre en compte la progression de la population et les évolutions tarifaires importantes liées au contexte inflationniste que nous connaissons actuellement.

Au vu du déroulement du déploiement et des délais inhérents à l'approvisionnement de ces équipements, il est proposé :

- de prolonger la durée de l'APCP jusqu'à 2026
- de conserver le montant de l'autorisation de programme n°16 votée en septembre 2022
- de reprogrammer l'échéancier des crédits de paiement sur la période 2023-2026, en cohérence avec le réalisé 2023, les prévisions budgétaires 2024 et le calendrier du déploiement.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 39 000 000.00 € TTC :

Poste de dépenses	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets		1 144 736 €	6 984 590 €	2 656 794 €	4 313 880 €	15 100 000 €
Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets		529 881 €	1 512 033 €	1 113 892 €	1 744 194 €	4 900 000 €
Achat de véhicules de collecte hors biodéchets		0 €	2 798 712 €	3 108 420 €	3 592 868 €	9 500 000 €
Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage		50 998 €	65 367 €	941 818 €	941 818 €	2 000 000 €
Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès		574 960 €	2 228 721 €	1 729 744 €	2 566 576 €	7 100 000 €
Achat ou évolution des logiciels		171 498 €	66 000 €	81 251 €	81 251 €	400 000 €
Total	0 €	2 472 073 €	13 655 423 €	9 631 919 €	13 240 586 €	39 000 000 €

CREATION D'APCP

Considérant qu'il est proposé de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) suivantes :

- APCP n° 17 Acquisition de véhicules lourds 2024 – 2026

Au vu de l'état du parc roulant et de l'activité habituelle du SMICVAL, il est proposé un plan d'investissement pluriannuel afin de couvrir les besoins récurrents de renouvellement de véhicules (hors véhicules pour la refonte collecte).

Les délais de livraison de ce type de véhicule dépassant une année, il convient de créer une autorisation de programme. En effet, une autorisation de programme permet de faciliter les dépenses pluriannuelles et d'ajuster le calendrier des commandes. Seuls les crédits de paiement

annuels qui correspondent à la livraison et au paiement des factures concernés.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 033-253306617-20240409-2024_13-DE



Sont prévus pour le moment : 1 camion de collecte des bornes à verre et une remorque pour les pôles recyclages, commandés cette année et livrés et payés en 2025.

Seront ensuite commandés en 2025 avec livraison en 2026, deux véhicules pour les pôles recyclage.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 916 400,00€ TTC :

Postes de Dépenses	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL en TTC
Annonces marchés	2 200,00 €	2 200,00 €		4 400,00 €
Véhicules lourds (collecte, transport pôles recyclages, transferts)		510 000,00€	402 000,00 €	912 000,00 €
Total	2 200,00 €	512 200,00 €	402 000,00 €	916 400,00 €

- ACP n° 18 Création d'un SMICVAL MARKET du LIBOURNAIS

CONTEXTE

Pour rappel, le Smicval s'est engagé dans le déploiement du programme Smicval Market visant la création de nouveaux équipements selon le concept de référence de Vayres.

Fort des résultats aussi bien quantitatifs (réduction des tonnages et taux de réemploi...) que qualitatifs (convivialité, mixité...), ce programme vise à renforcer le maillage territorial du concept Smicval Market par la création d'équipements sur-mesure, répondant aux attentes particulières de leur environnement, de leur situation et de leurs usagers.

C'est de la nécessité de remplacer l'actuelle déchèterie du centre technique municipal de Libourne (Épinette), qui accueille 2000 tonnes de déchets par an, qu'est née l'idée d'une nouvelle version urbaine, imaginée par le Smicval et co-construit avec les habitants et les acteurs locaux, à l'image de son territoire.

AMBITION

L'idée ? Développer autour du concept Smicval Market des activités économiques et sociales favorisant la réduction des déchets : ateliers de réparation, boutiques, incubateurs start-up, café associatif, jardin partagé, maison zéro déchet, conciergerie... qui réinterroge notre rapport à la consommation, change nos habitudes, tout en dynamisant et préservant le quartier.

Projet initialement porté en coordination avec la ville de Libourne et intégré au projet global de modernisation de la collecte de la ville, il s'appuie sur le potentiel de la dynamique partenariale locale, pour viser des objectifs ambitieux :

- Augmenter le réemploi et le recyclage.
- Réduire les tonnages de déchets traités (notamment ceux des déchets enfouis)
- Changer le regard des usagers sur le déchet (du déchet à l'objet, du déchet à la ressource)
- Se positionner comme acteur du développement social ET économique local (dynamique associative et entrepreneuriale locale).
- Modifier les comportements autour de la déchèterie (mixité, responsabilité, convivialité...)
- Donner à ce lieu un rôle de facilitateur social (lien social, échanges, cohésion...)

MÉTHODE

Pour concevoir ce nouvel équipement une concertation exploratoire en amont auprès des nombreuses parties-prenantes (riverains, associations et entrepreneurs locaux, internes et citoyens).

De nombreuses idées d'activités, ainsi que des attentes spécifiques ont été formulées.

C'est de cette participation qu'est née l'ambition de créer un tiers-lieu dans le but d'offrir au territoire un lieu emblématique pour valoriser les démarches de sobriété en créant un lieu de vie "écologique" dédié au réemploi et à la réduction déchet.

GOUVERNANCE

Dans la continuité de la démarche participative, au cœur de la commande politique, le Smicval ambitionne la constitution d'une communauté autour du projet Smicval Market du Libournais. En créant les conditions à la coopération, le Smicval vise une gouvernance basée sur la coopération, et souhaite voir émerger un collectif d'acteurs pour l'animation du tiers-lieu. L'activité de service public, Smicval Market, sera, quant à elle, gérée en direct par le Smicval.

C'est donc une organisation bicéphale qui a été retenue, avec une structure immobilière portée par le Smicval qui investit (réhabilite) et met en location, et une structure d'animation, portée par un collectif d'acteurs, qui organise, entretient, exploite le lieu (offre de services, programmation...)

LE PROJET

Le Smicval Market du Libournais sera implanté au 229 avenue de l'Épinette (à 500m de l'actuelle déchèterie) sur un foncier acquis en novembre 2021, de quasi 12 000 m² dont 4000 m² de bâti existant, à réhabiliter.

Le projet, ambitieux par son envergure et l'investissement financier qu'il demande, est soutenu par plusieurs financeurs publics et est subventionné à hauteur de 1 407 694€.

- L'Etat via le FNADT (759 044€) et le Fonds Vert 2023 (468 650€)
- la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un appel à projet : 180 000€

Le projet de réhabilitation a été structuré en tranches, avec une première tranche ferme sur la réhabilitation complète de l'activité Smicval Market de service public. Puis 2 tranches optionnelles pour les aménagements intérieurs des activités complémentaires. Cela permet ainsi de ne pas faire d'erreur de programmation avant d'avoir constitué le collectif d'animation et de limiter le risque financier (faire plus tard, faire moins ou ne pas faire les tranches optionnelles).

La mise en œuvre du projet d'infrastructure a démarré en 2021 avec l'achat du terrain puis par la sélection du maître d'œuvre (architecte) et une première phase d'études/conception en 2022. Le permis de construire, sur la tranche ferme, a été obtenu en septembre 2023. Le montant des dépenses déjà engagées hors APCP jusqu'à fin 2023 est de : 1 655 791€ TTC (dont achat terrain pour 1 025 837€).

A partir de 2024, le projet entre désormais dans sa phase de construction qui va s'étendre sur une durée de 3 ans. C'est pourquoi il est proposé la création d'une autorisation de programme pour faciliter la gestion pluriannuelle de la phase de réalisation.

APCP

Pour la phase construction du projet, il est proposé de créer une APCP. Le montant total de l'APCP est estimé à 7 701 000 € TTC.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après :

Postes de Dépenses	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Annonces marchés + Constat huissier	3 600 €			3 600 €
Maître d'œuvre - MOE -AMO	221 517 €	164 400 €	23 883 €	409 800 €

			Envoyé en préfecture le 17/04/2024	
Travaux - Tranche ferme	1119 410 €	3 000 000 €	Reçu en préfecture le 17/04/2024 Publié le	236 590 € 4 355 000 €
Travaux - Tranches optionnelles	84 000 €	840 000 €	ID : 033-253306617-20240409-2024_13-DE	752 000 € 1 555 000 €
Assurance DO	68 400 €	18 000 €		86 400 €
Aléas de chantier		133 200 €	48 000 €	181 200 €
Equipements (pont bascule, trémie meuble, rayonnage)		648 000 €	360 000 €	1 008 000 €
Total	1 496 927 €	4 803 600 €	1 400 473 €	7 701 000 €

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider la mise à jour des autorisations de programme dont le montant global reste inchangé et de valider les répartitions des crédits de paiement annuels ainsi proposées mais également de bien vouloir se prononcer sur la création des deux nouvelles APCP.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	32
Contre	0
Abstentions	10

Décide :

Article 1 :

D'approuver l'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 15 - Smicval Market Estuaire - et 16 - Déploiement opérationnel de la refonte de la collecte et à la mise en œuvre de la tarification incitative -, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

De créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) n° 17 - Acquisition de véhicules lourds 2024-2026 et 18 - Création d'un Smicval Market du Libournais, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 3 :

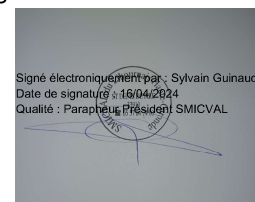
Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 09 avril 2024



Publié le : 17/04/2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



LE ID : 033-253306617-20240409-2024_13-DE

Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 15/04/2024
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMCVAL